

## PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-10, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 30 avril 1970.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill C-12, intitulé: «Loi portant création du Centre de recherches pour le développement international»,

Et informe le Sénat que les Communes ont agréé l'amendement apporté par le Sénat à ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la vente et l'importation de certains dispositifs émettant des radiations»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture de l'amendement, comme il suit:

1. Page 2, lignes 9 à 14: Retrancher et y substituer ce qui suit:

«h) «dispositif émettant des radiations» désigne tout dispositif qui est capable de produire et d'émettre des radiations; et»

L'honorable sénatrice Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Paterson, que l'amendement soit agréé dès maintenant.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé l'amendement apporté par les Communes à ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budgets d'établissement de la Société de développement du Cap-Breton, pour l'année se terminant le 31 décembre 1970, en conformité des articles 21 et 26 de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*, chapitre 6, Statuts du Canada, 1967-1968, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1970-672, en date du 17 avril 1970, approuvant lesdits budgets.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 11 avril 1970, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements*, chapitre 235, S.R.C., 1952.